

Avis adopté

Séance plénière du 11 juillet 2023

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses

Déclaration du groupe CGT-FO

Le groupe FO s'est abstenu sur cet avis. Nous ne pouvions pas voter en faveur de ce texte car il ne traite pas des réelles racines et causes à l'origine des problèmes de mobilité dans les espaces peu denses. Il cherche seulement à les limiter, quitte à être en décalage avec les besoins réels des populations. Selon l'Insee « entre 1999 et 2019, la distance totale parcourue chaque jour par les actifs en emploi dans le monde rural est passé d'environ 200 millions à 320 millions de kilomètres.

En 20 ans la distance médiane domicile travail à augmenter de 4,4 km pour ces personnes (contre 2,3 km pour l'ensemble des actifs en emploi). Cette situation exige plutôt un renforcement des moyens de transport dans ces territoires.

Le groupe FO considère qu'il faut trouver des recettes collectives pour pallier ces problèmes et diminuer l'impact des mobilités sur l'environnement. Pour le groupe FO, la lutte contre les émissions de CO₂ ne doit pas se faire au détriment de l'utilisation de la voiture individuelle, qui occupe d'ailleurs une place importante dans le système de mobilité des zones peu denses. A la place d'une politique de rejet de la voiture, il faut davantage booster la recherche, donner les moyens à notre industrie pour trouver des alternatives propres.

Il est donc primordial de renforcer la filière automobile en France, relocaliser les chaînes de sous-traitance et d'assemblage et investir dans le segment B (les petits véhicules) et la voiture électrique. Pour le groupe FO, il faut combattre la désertification territoriale qui touche les zones peu denses, mettre place une réelle politique de réimplantation des commerces de proximité, arrêter les fermetures à tout va des services publics pour des considérations essentiellement budgétaires.

Le groupe FO est attaché au rôle des partenaires sociaux dans l'organisation du temps de travail. Nous n'adhérons pas à l'idée défendue dans la préconisation et partageons difficilement la rédaction qui pourrait laisser penser que les horaires de travail puissent être soumis à des « consultations plus ou moins locales » de comité à la composition intégrant une multitude d'acteurs.

Nous avons également une divergence sur la proposition faite concernant le partage des infrastructures routières. L'expérimentation du « chaussidoux », par exemple, est à prendre avec prudence. Nous pensons qu'il est nécessaire de ne pas dénigrer l'automobiliste mais arriver à trouver une meilleure manière de partager les infrastructures routières en assurant une sécurité pour chacun et en permettant à ces territoires de maintenir leurs activités économiques.

Pour notre groupe, si circuler en vélo est une alternative pour lutter contre les rejets de CO₂, il ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins en mobilité et nous ne pouvons pas nous payer le luxe de voir disparaître des emplois au seul prétexte que l'automobile à moteur thermique pollue et de ce fait, doit disparaître rapidement.